



Code de Conduite Professionnelle des Tiers

LA FINALITÉ DU CODE	3
NORMES D'EMPLOI.....	5
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONCURRENCE LOYALE.....	10
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SÉCURITÉ.....	16
CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES.....	19
GESTION	24
COMMENT SIGNALER	28



LA FINALITÉ DU CODE

- La finalité du code



LA FINALITÉ DU CODE

La mission de Advita Ortho est de contribuer à la qualité de vie des patients en mettant à la disposition des chirurgiens des solutions orthopédiques performantes et de qualité.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils mènent leurs activités non seulement dans le respect de la loi, mais aussi dans le respect des mêmes normes élevées d'intégrité et d'éthique. Ce Code de conduite professionnelle des Tiers établit les normes attendues, mais ne prétend pas être exhaustif, et l'intégrité personnelle est attendue de chacun des Tiers, de leurs employés et des personnes avec lesquelles ils interagissent dans le cadre de leurs relations d'affaires. Le Code de conduite professionnelle des Tiers souligne les exigences juridiques, éthiques, comportementales et autres importantes pour les parties qui souhaitent devenir des Tiers de Advita Ortho. Nos Tiers sont en outre tenus de prendre les mesures raisonnables et nécessaires pour s'assurer que leurs sous-traitants exercent leurs activités dans le respect du présent code. Advita Ortho se réserve le droit d'amender, de modifier et de compléter le présent code de temps à autre si elle le juge approprié, à sa seule discrétion.

Il est attendu de tous les Tiers qu'ils mènent leurs activités conformément à toutes les lois nationales, régionales et locales applicables dans les pays où ils opèrent. Cela inclut, sans s'y limiter, les lois relatives à l'emploi, aux droits de l'homme, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la transparence, aux affaires commerciales et aux échanges. Advita Ortho se réserve le droit de refuser de traiter avec des Tiers qui ne respectent pas la loi.



NORMES D'EMPLOI

- Eviter le travail des enfants
- Non à l'esclavage et à la traite des êtres humains
- Pas de discrimination, de représailles ou de harcèlement
- Éviter les conflits d'intérêts



NORMES D'EMPLOI

Nos Tiers doivent s'engager à mener leurs activités dans le respect des droits et de la dignité de toutes les personnes.

EVITER LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est tout travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental. Les Tiers ne doivent pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour travailler dans le pays où elles sont employées et doivent se conformer à toutes les exigences relatives à l'âge minimum légal et aux autres lois applicables en matière de travail des enfants. Les jeunes travailleurs doivent avoir dépassé l'âge légal d'admission à l'emploi et l'âge fixé pour l'achèvement de la scolarité obligatoire dans le pays concerné. Le travail des enfants comprend également les travaux dangereux effectués par de jeunes travailleurs ayant dépassé l'âge minimum légal d'admission à l'emploi du pays. Les travaux dangereux sont définis comme des travaux qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants, par exemple : les travaux souterrains, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux avec des machines, des équipements et des outils dangereux, ou qui impliquent la manutention manuelle ou le transport de charges lourdes, les travaux dans des conditions particulièrement difficiles, comme le travail pendant de longues heures ou pendant la nuit, etc.

EXEMPLES DE PROGRAMMES VISANT À ÉVITER LE TRAVAIL DES ENFANTS :

- Indiquer clairement l'âge minimum pour les travaux généraux et les travaux dangereux dans la politique d'embauche et les annonces d'emploi.
- Les procédures et processus d'embauche doivent inclure un mécanisme solide de vérification de l'âge, qui comprend la vérification des documents d'identité et des entretiens en personne, et soutenir les jeunes travailleurs par une formation.



Pourquoi c'est important : le travail des enfants est une pratique illégale et une violation des droits de l'homme fondamentaux

NON À L'ESCLAVAGE ET À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

L'esclavage moderne est un terme générique qui englobe les risques posés par le travail forcé, le travail en prison, le travail sous contrainte, la servitude pour dettes, le travail forcé imposé par l'État et les pires formes de trafic où la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour intimider, pénaliser ou tromper les employés, créant ainsi des situations de travail involontaire et d'exploitation. L'esclavage moderne peut également être associé aux pires formes de travail des enfants.

Pourquoi c'est important : les victimes de l'esclavage moderne peuvent être confrontées à des violences ou à des menaces, être contraintes de s'endetter, se voir retirer leur passeport et être menacées d'expulsion. Les Tiers ne doivent pas soutenir, promouvoir ou s'engager dans la pratique de l'esclavage ou de la traite des êtres humains, et les fournisseurs doivent se conformer aux lois relatives à l'esclavage et à la traite des êtres humains du ou des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

PAS DE DISCRIMINATION, DE REPRÉSAILLES OU DE HARCÈLEMENT

La discrimination à tout moment, depuis le recrutement jusqu'au départ de l'emploi, pour des raisons telles que la race, le statut de minorité nationale ou ethnique, l'ethnie, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'origine sociale, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat ou à une association, la grossesse, l'état matrimonial, la situation de famille ou toute autre catégorie protégée telle que définie par les lois locales, n'est pas tolérée. Toutes les conditions d'emploi chez les Tiers sont basées sur le mérite de l'individu et sur sa capacité à assumer les responsabilités du poste. Les Tiers doivent promouvoir un environnement de travail exempt de discrimination, de représailles, de harcèlement physique ou verbal, d'intimidation ou d'incivilité. Les Tiers doivent appliquer une politique de non-représailles permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations concernant le lieu de travail sans craindre de représailles ou de perdre leur emploi.

EXEMPLES DE HARCÈLEMENT:



- Un employé occupant une position supérieure peut exiger des faveurs sexuelles de la part d'un employé subordonné en échange d'un avantage, tel qu'une augmentation de salaire ou une promotion. Il peut également menacer de conséquences, telles que le licenciement, la rétrogradation ou le refus d'une promotion, si le subordonné n'obtempère pas.
- Le harcèlement discriminatoire implique un comportement ou des intentions importunes, offensantes et négatives à l'égard d'une personne ou d'un groupe sur la base d'attributs démographiques légalement protégés. Ce type de harcèlement au travail peut être verbal, écrit ou physique

Pourquoi c'est important : toute entreprise peut être tenue responsable des actes de ses employés ou associés, y compris les entrepreneurs indépendants, en cas de comportement discriminatoire ou de harcèlement et en cas d'absence de mesures appropriées. Les Tiers prennent les mesures appropriées pour promouvoir et garantir que leur(s) lieu(x) de travail est (sont) exempt(s) de tout type de harcèlement, de traitement sévère, de menaces de violence, de représailles, de châtiments corporels ou d'autres formes de coercition physique, mentale ou émotionnelle.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les jugements ou décisions de l'entreprise ne doivent pas être influencés par des intérêts personnels. Il y a conflit d'intérêts lorsque des intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques interfèrent avec les intérêts de l'entreprise. Les conflits d'intérêts peuvent également concerner des membres de la famille et d'autres personnes avec lesquelles vous entretenez des relations personnelles étroites, y compris des professionnels de la santé ou des fonctionnaires. Les Tiers sont tenus de divulguer les relations et situations actuelles et pertinentes susceptibles de constituer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Si un Tiers a une relation ou une situation impliquant un employé de l'entreprise ou un professionnel de la santé, que ce soit actuellement ou à l'avenir, qui entraîne un conflit d'intérêts potentiel.

Le Tiers doit immédiatement en informer le service juridique ou le service de conformité de Advita Ortho. Cette notification peut également être divulguée en utilisant l'une des méthodes de signalement disponibles sur la page web de Advita Ortho.

EXEMPLES DE CONFLIT D'INTÉRÊTS À DÉCLARER:



- Les Tiers doivent informer Advita Ortho si un employé dudit Tiers, ou un membre de sa famille, a une relation avec un employé de Advita Ortho qui peut prendre des décisions ayant une incidence sur les activités du Tiers en question.
- En outre, les Tiers sont tenus d'indiquer si l'un de leurs employés ou personnel, les membres de leur famille ou leurs sociétés affiliées ont une relation avec un professionnel de la santé (« HCP ») ou un fonctionnaire public.

Le Tiers ne peut solliciter ni accepter de cadeaux, de gratifications, de paiements, d'honoraires, de services, de privilèges, de vacances ou de voyages, de prêts ou d'autres faveurs de la part d'une personne ou d'une organisation commerciale qui fait ou cherche à faire des affaires avec Advita Ortho ou qui est un concurrent de celle-ci.

Pourquoi c'est important : afin de garantir que les décisions commerciales ne soient pas influencées par des intérêts personnels, tout le personnel du Tiers doit s'assurer que les décisions prises sont dans le meilleur intérêt d'Advita Ortho. Les conflits d'intérêts peuvent donner une impression d'irrégularité. Par conséquent, prendre des mesures pour identifier, éviter, divulguer et gérer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel constitue un engagement à agir avec transparence et intégrité.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONCURRENCE LOYALE

- Interactions avec les professionnels de la santé et les fonctionnaires publics - courtoisies commerciales
- Interdiction de la corruption et des pots-de-vin
- Fraude
- Antitrust et concurrence loyale
- Législation douanière et commerciale



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONCURRENCE LOYALE

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET LES FONCTIONNAIRES PUBLICS—COURTOISIES COMMERCIALES

Les lois et réglementations relatives aux interactions avec les professionnels de la santé et les fonctionnaires varient d'un pays à l'autre. Les Tiers doivent s'assurer que l'acceptation ou la remise d'un cadeau (dans les pays où les cadeaux sont autorisés par la loi) ou l'offre d'hospitalité ou courtoisies commerciales aux professionnels de la santé ou aux fonctionnaires ne peut être interprétée comme une tentative d'obtenir un traitement favorable de la part du Tiers ou en sa faveur. Les cadeaux, l'hospitalité et les courtoisies commerciales ne seront pas donnés, offerts ou promis pour recevoir quoi que ce soit de valeur dans le but d'influencer de manière inappropriée toute décision concernant le Tiers ou Advita Ortho.

Pourquoi c'est important : nous respectons l'indépendance de jugement des professionnels de la santé et des fonctionnaires publics, car leurs décisions concernant les meilleurs produits et traitements pour leurs patients ne doivent jamais être compromises. Nous attendons de nos Tiers qu'ils n'influencent jamais de manière inappropriée les décisions des professionnels de la santé ou des fonctionnaires publics dans leurs interactions avec eux.

INTERDICTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

Les Tiers mèneront leurs activités sans se livrer à aucune forme de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de corruption, y compris la corruption publique ou privée, ou les pots-de-vin. Le Tiers n'utilisera pas d'autres Tiers pour commettre des actes de corruption.

Les Tiers respecteront et feront en sorte que tous leurs affiliés et les administrateurs, dirigeants, employés, agents ou représentants respectifs de ces affiliés, leurs sous-traitants, ainsi que toute autre personne agissant au nom du Tiers ou de l'un de ses affiliés, respectent les lois et réglementations applicables et les normes industrielles relatives à la lutte contre la corruption (par exemple, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger « FCPA », ou la loi britannique sur la corruption, la loi



française contre les cadeaux, la loi brésilienne sur les sociétés propres « Clean Company Act », la loi britannique sur la corruption, etc.).

Des lois anti-corruption sont en place dans tous les pays du monde et ces lois s'appliquent souvent à tous les pays, ce qui signifie que même si vous ne vivez pas et ne travaillez pas dans un pays particulier, les lois de ce pays peuvent quand même s'appliquer à vous. Par exemple, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (United States Foreign Corrupt Practices Act) s'applique à toute personne travaillant pour ou au nom d'une entreprise américaine qui fait des affaires au niveau international, ou la loi britannique sur la lutte contre la corruption (United Kingdom Anti-Bribery Act) qui s'applique à toute entreprise ayant des relations avec le Royaume-Uni.

Tous les Tiers informeront immédiatement le service juridique ou le service de conformité de Advita Ortho s'ils ont connaissance d'un comportement de leur part ou de la part d'une entreprise liée qui enfreint ou est susceptible d'enfreindre les lois et réglementations applicables et les normes industrielles relatives à la lutte contre la corruption et aux pots-de-vin. Le Tiers peut divulguer une telle violation ou violation potentielle en utilisant l'une des méthodes de signalement disponibles sur le site web de Advita Ortho.

Pourquoi c'est important : la corruption érode la confiance dans les gouvernements et les entreprises et réduit l'accès aux services publics. Pour maintenir la confiance, nous ne nous livrons à aucune forme de corruption. Nous devons tous mener nos activités avec éthique et intégrité et ne tolérer aucune forme de corruption.

FRAUDE

La fraude est un acte délibéré (ou l'absence d'acte) dans l'intention d'obtenir un avantage non autorisé, pour soi-même ou pour une entité, en utilisant la tromperie, de fausses suggestions, la suppression de la vérité ou d'autres moyens contraires à l'éthique, qui sont crus par d'autres et auxquels ils se fient. Les Tiers ne doivent pas adopter un comportement frauduleux, ni se livrer à une quelconque forme de fraude, telle que la tricherie, le vol, la tromperie, les fausses déclarations ou le mensonge, dans le but d'obtenir un avantage personnel ou professionnel.



Pourquoi c'est important : la prévention de la fraude garantit l'intégrité des transactions et des opérations financières au sein d'une organisation, ce qui est essentiel pour opérer légalement et fonctionner sans heurts. Elle permet aux entreprises de poursuivre leurs activités normalement, sans avoir à craindre une perte de fonds ou une défaillance des processus internes à laquelle il faudrait peut-être remédier.

ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Les lois antitrust et anti-concurrence garantissent que tous les concurrents ont une chance équitable de rivaliser. Ces lois sont conçues pour maintenir une concurrence libre et ouverte. Elles déterminent la manière dont nous pouvons rivaliser et interagir avec d'autres entreprises, et elles interdisent les interactions entre concurrents qui donnent un avantage déloyal à ces derniers ou qui restreignent de manière déraisonnable la concurrence pour d'autres concurrents. Les Tiers sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence et d'antitrust.

Les Tiers sont tenus de mener toutes leurs relations commerciales de manière loyale et transparente. Les Tiers doivent respecter des normes commerciales équitables en matière de publicité, de vente ou de concurrence, et interdire les accords ou les actions qui restreignent le commerce de manière déraisonnable, qui sont trompeurs ou mensongers, ou qui réduisent la concurrence de manière illégale.

LES PRATIQUES ROBUSTES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE LOYALE COMPRENNENT :

- Toujours répondre aux appels d'offres indépendamment des concurrents et ne jamais discuter des pratiques d'appel d'offres avec les concurrents.
- Ne jamais conclure d'accords, de pratiques coordonnées ou d'ententes susceptibles de restreindre la concurrence et ne jamais échanger d'informations sensibles du point de vue de la concurrence.
- Ne jamais partager avec des concurrents des informations sur les prix ou des informations susceptibles d'influer sur les prix, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur les coûts, la production, les produits et services, les



territoires de vente, les canaux de distribution, les clients ou d'autres informations commerciales non publiques.

- Ne jamais placer les partenaires commerciaux dans une situation de désavantage injustifié.
- Ne recueillir des informations sur les concurrents qu'en utilisant des moyens légaux et éthiques.

Pourquoi c'est important : la concurrence stimule l'innovation et conduit à un plus grand choix de produits de meilleure qualité à des prix compétitifs, ce qui profite à nos clients, à nos patients et à la société. Les Tiers doivent se livrer à une concurrence loyale et éthique pour toutes les opportunités commerciales et veiller à ce que toutes les déclarations, communications et représentations soient exactes et véridiques.

LÉGISLATION DOUANIÈRE ET COMMERCIALE

Tous les pays du monde ont mis en place des lois commerciales qui régissent l'importation, l'exportation et le transport de produits et de matériaux à travers les frontières. Les Tiers doivent identifier et respecter toutes les sanctions commerciales applicables et les lois sur le contrôle des exportations. La violation de ces lois ou restrictions est passible de sanctions civiles ou pénales sévères.

Les Tiers doivent confirmer que : i) ni eux-mêmes, ni leurs entreprises affiliées, actionnaires ou administrateurs n'ont été ou ne sont actuellement inscrits sur l'une des listes de parties soumises à des restrictions suivantes : la liste américaine des ressortissants spécialement désignés (« SDN ») et des personnes bloquées, tenue par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor américain ; la liste des personnes interdites et les listes de sanctions en matière de non-prolifération tenues par le département d'État américain ; la liste consolidée des parties désignées de l'UE ; et la liste des sanctions et embargos de la Suisse ; et ii) ils ne sont pas actuellement détenus à 50 % ou plus, individuellement ou collectivement, par un ou plusieurs SDN. Les Tiers doivent immédiatement informer Advita Ortho si, au cours de leurs relations avec celle-ci : (a) eux-mêmes, leurs sociétés affiliées, leurs actionnaires ou leurs administrateurs figurent sur l'une des listes de parties soumises à des restrictions mentionnées ci-dessus ; ou (b) ils sont détenus à hauteur de 50 % ou plus, individuellement ou collectivement, par un ou plusieurs SDN.



Pourquoi c'est important : le respect des réglementations douanières, des contrôles à l'exportation et des lois sur les sanctions commerciales nous permet de livrer nos produits en temps voulu aux patients qui en ont besoin.



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SÉCURITÉ

- Continuité des activités et gestion des crises
- Sécurité sanitaire
- Responsabilité environnementale



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SÉCURITÉ

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET GESTION DES CRISES

Il incombe à nos Tiers de garantir la fourniture ininterrompue de produits et services clés aux clients et patients de l'entreprise. Cela implique la mise en œuvre de mesures appropriées de continuité des activités et de reprise après sinistre afin de garantir la fourniture ininterrompue de nos produits et services en cas d'urgence ou de catastrophe naturelle.

Pourquoi c'est important : nos produits soutiennent la vie des gens. Nos clients, nos patients et notre activité dépendent de l'approvisionnement continu de nos produits.

SÉCURITÉ SANITAIRE

Les Tiers maintiennent leur environnement de travail en toute sécurité et respectent toutes les réglementations pertinentes en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Les Tiers maintiendront un environnement propre, sûr et sain, comprenant des contrôles appropriés, des procédures de sécurité, un entretien préventif et un équipement de protection adéquat, conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Les Tiers maintiennent des politiques écrites en matière de sécurité et de santé et des systèmes de plans d'urgence afin de maintenir un tel environnement de travail et de minimiser les accidents et les blessures sur le lieu de travail.

EXEMPLES DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÛRES :

- Utilisation de l'équipement avec les contrôles de sécurité appropriés ou d'une manière sûre.
- Exécuter des tâches avec une formation adéquate.



- Respecter les consignes de sécurité et utiliser les équipements de protection individuelle.
- Ne prenez pas de raccourcis - suivez toujours les procédures de santé et de sécurité en vigueur sur votre lieu de travail.

Pourquoi c'est important : protéger et promouvoir la santé et la sécurité des communautés dans lesquelles nous opérons. Cela dépend de la coopération continue de chacun.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les Tiers agissent de manière responsable sur le plan environnemental. Les Tiers se conforment aux lois et règlements applicables en matière d'environnement et remédient aux problèmes environnementaux qu'ils peuvent causer. Les Tiers doivent s'engager à protéger l'environnement et à œuvrer pour le maintenir, le protéger et le restaurer, par des moyens tels que les économies d'énergie, le recyclage et l'élimination correcte des déchets.

Pourquoi c'est important : minimiser l'impact environnemental de nos activités et de nos produits tout au long de leur cycle de vie afin de protéger l'environnement pour les générations futures. Les Tiers s'efforcent de mettre en œuvre et de maintenir des activités commerciales respectueuses de l'environnement.



CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- Informations confidentielles et cybersécurité
- Protection des données personnelles
- Communication et médias sociaux
- Utilisation éthique de l'information



CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET CYBERSÉCURITÉ

Les Tiers ayant accès à des informations confidentielles de Advita Ortho ne doivent pas divulguer ces informations à d'autres parties sans l'accord écrit de Advita Ortho. En outre, les Tiers doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et le transfert d'informations confidentielles doit se faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Les informations confidentielles comprennent les informations non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou nuisibles à Advita Ortho ou à nos clients si elles étaient divulguées.

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- Les informations exclusives, telles que les conceptions d'appareils, les plans stratégiques, les techniques d'ingénierie, techniques et/ou scientifiques, les processus de fabrication des produits de Advita Ortho.
- Secrets commerciaux, marques déposées et autres propriétés intellectuelles.
- Informations financières non publiques, telles que les listes de prix, les plans de vente, etc.
- Acquisitions et investissements potentiels.
- Informations sur les nouveaux produits et plans de marketing.
- Listes de clients, de Tiers et d'employés.
- Données cliniques, dossiers personnels, informations sur les patients.

Les actifs propres sont:

- Actifs physiques : fournitures de bureau, mobilier, appareils mobiles, équipements informatiques, installations, machines, produits et matériaux.



- Actifs informationnels : informations et données liées aux activités de Advita Ortho, quel que soit l'endroit où elles sont stockées.
- Actifs financiers : argent, actions, obligations, prêts et dépôts.
- Actifs incorporels : tels que notre réputation, nos idées, notre propriété intellectuelle, nos dessins et nos secrets commerciaux. produits.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils préservent le caractère confidentiel de ces informations et qu'ils mettent en œuvre des contrôles suffisants pour empêcher l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés de ces informations.

NOUS DEMANDONS À NOS TIERS :

- Se conformer aux bonnes pratiques de stockage et de conservation des documents pour préserver les informations confidentielles et exclusives. Sécuriser les documents, les données et les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne pas partager les mots de passe des réseaux de Advita Ortho.
- Soyez prudent lors de la transmission d'informations électroniques en dehors de réseaux sécurisés de Advita Ortho.
- Évitez de télécharger des fichiers de Advita Ortho sur un appareil externe.
- Les accords de confidentialité ou de non-divulgence, ou d'autres obligations de confidentialité, doivent être respectés. Toutes les demandes d'accords de confidentialité ou de non-divulgence doivent être adressées au service juridique de Advita Ortho.
- Faites attention lorsque vous discutez d'informations confidentielles et évitez de le faire dans des lieux publics, tels que les ascenseurs, les transports publics, les restaurants et les médias sociaux.

Pourquoi c'est important: protéger les données et les technologies confidentielles et veiller à ce que les informations soient protégées contre le vol, la perte, l'utilisation abusive ou la divulgation.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Lorsque des tiers traitent des données personnelles dans le cadre de la prestation de services pour le compte de la Société, nous leur demandons de veiller à ce que ces informations soient protégées contre toute divulgation non autorisée et à ce qu'elles soient convenablement sauvegardées. Les données personnelles, également connues sous le nom de données personnellement identifiables (IPI), sont toutes les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne.

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- Des informations générales, telles que le nom, la date de naissance, l'adresse ou l'adresse électronique.
- Les numéros d'identification délivrés par le gouvernement, tels que les numéros de passeport ou les numéros d'identification nationale.
- Identifiants de connexion, tels que noms d'utilisateur ou mots de passe.
- Informations financières, telles que les numéros de carte de crédit ou les numéros de compte.
- Informations relatives à la santé, telles que les dossiers médicaux ou les images.

Ces informations doivent être transmises et stockées conformément à toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée, y compris, mais sans s'y limiter, les lois internationales telles que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE. Les informations personnelles ne doivent être collectées qu'à des fins commerciales légitimes, telles que le suivi de nos produits après leur mise sur le marché, et ne doivent être partagées qu'avec les personnes ayant un besoin légitime de ces informations. Les données personnelles ne doivent pas être conservées au-delà de la réalisation de l'objectif commercial.

Pourquoi c'est important: les lois sur la protection de la vie privée varient d'un pays à l'autre. En tout état de cause, les Tiers sont responsables de la conservation de toutes les informations et communications personnelles échangées avec la Société et en son nom.

COMMUNICATION ET MÉDIAS SOCIAUX

Entrer en contact avec d'autres personnes via les médias sociaux est un excellent moyen de construire et de renforcer des réseaux, ainsi que de créer de nouvelles opportunités



d'affaires. Cependant, il est important de garder à l'esprit que tout n'est pas approprié ou autorisé.

Les médias sociaux comprennent toute application ou site web qui permet à un Tiers de partager son contenu en ligne. Il s'agit par exemple de sites de réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, YouTube, TikTok, X (anciennement Twitter) ou LinkedIn, ainsi que de blogs personnels.

Les Tiers doivent communiquer avec Advita Ortho et au sujet de ses produits d'une manière véridique, précise et non trompeuse. La communication doit toujours être complète, informative et conforme aux autorisations et lignes directrices réglementaires correspondantes.

Pourquoi c'est important: nous attendons de nos Tiers qu'ils veillent à ce que les communications soient véridiques, exactes et non trompeuses.

UTILISATION ÉTHIQUE DE L'INFORMATION

À l'ère de l'internet, il est très facile d'accéder à des informations sur pratiquement n'importe quel sujet. Il est important d'être au courant des évolutions du marché, y compris des activités de nos concurrents, mais nous devons veiller à recueillir ces informations dans le respect de l'éthique et de la loi. Les Tiers ne doivent jamais utiliser ou divulguer des informations confidentielles ou exclusives, ni violer les accords de confidentialité ou de non-concurrence que vous avez conclus avec d'autres parties. Les Tiers ne doivent jamais utiliser ou demander à d'autres Tiers de recueillir des informations d'une manière contraire à l'éthique ou illégale.

Pourquoi c'est important: les Tiers doivent respecter les informations confidentielles et exclusives de nos concurrents, tout comme nous attendons d'eux qu'ils respectent les nôtres. Toute violation de la présente politique entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation contractuelle avec Advita Ortho.



GESTION

- La gestion de dossiers commerciaux et financiers précis
- Transparence
- Audit
- Formation



GESTION

LA GESTION DE DOSSIERS COMMERCIAUX ET FINANCIERS PRÉCIS

Nous attendons de tous nos Tiers qu'ils veillent à ce que les documents commerciaux ou financiers qu'ils génèrent, les contrôles internes et les politiques et procédures internes soient correctement et clairement documentés et enregistrés. Les Tiers doivent s'assurer que tous les contrôles financiers internes et toutes les procédures d'approbation sont respectés et que la conservation et l'archivage des livres et des registres sont conformes à leurs propres normes, ainsi qu'aux lois et réglementations fiscales, comptables et autres applicables dans leur pays. Les registres comprennent tous les documents électroniques et papier qui contiennent des données, des communications, des politiques et des procédures.

Les Tiers ne doivent jamais divulguer de documents commerciaux ou financiers relatifs à Advita Ortho à un autre Tiers, au public ou à une agence gouvernementale sans en avoir préalablement informé le département juridique de Advita Ortho et avoir obtenu son autorisation.

Les comptes « hors livres » ou les écritures fausses ou trompeuses dans les livres et registres du Tiers sont interdits. Toutes les transactions financières doivent être documentées, régulièrement examinées et correctement comptabilisées.

Pourquoi c'est important: une divulgation non autorisée de documents commerciaux ou financiers pourrait faire l'objet d'une responsabilité civile et pénale. Nous attendons de nos Tiers qu'ils exercent une surveillance et une responsabilité appropriées sur les actifs de sa propre société afin de respecter toutes les obligations financières, juridiques et réglementaires dans leur pays et de s'assurer qu'ils restent un partenaire de confiance.

TRANSPARENCE

De nombreux pays exigent un niveau de conformité plus élevé de la part du secteur médical. Afin d'éviter tout abus ou influence indue, les fabricants de dispositifs médicaux sont soumis à des exigences de transparence concernant leurs dépenses en matière de soins de santé dans de nombreux pays. Les fabricants et les distributeurs de



dispositifs et de fournitures médicales doivent déclarer, périodiquement et de manière transparente, les paiements effectués à ou pour (également appelés transferts de valeur) des professionnels de la santé, des organismes de santé et des fonctionnaires publics. Il est de la responsabilité de nos Tiers de veiller au respect de ces exigences et à la communication des informations.

Pourquoi c'est important: dans de nombreux pays, il existe de nombreuses lois et exigences relatives à ces divulgations publiques à prendre en compte. Il incombe aux Tiers de documenter avec précision les activités commerciales, les paiements et les dépenses impliquant des professionnels de la santé, des organismes de santé et des fonctionnaires. Il convient d'étudier attentivement les lieux de réunion, les déplacements et les repas, et d'être attentif à la manière dont les actions menées au nom de l'entreprise peuvent être perçues par le public.

AUDIT

Advita Ortho peut auditer (ou engager un Tiers pour auditer en son nom) le Tiers à tout moment, moyennant un préavis raisonnable, afin de s'assurer qu'il respecte les normes du présent Code mondial de conduite des Tiers, et de confirmer le programme de conformité en place et tous les paiements effectués pour ou au nom de Advita Ortho. Des dispositions supplémentaires en matière d'audit peuvent également s'appliquer, comme convenu entre les parties.

Les Tiers préparent et tiennent des livres et des registres qui documentent de manière précise et raisonnablement détaillée toutes les questions liées aux activités menées pour ou au nom de Advita Ortho, en rendant compte de tous les paiements (y compris l'hospitalité ou toute autre chose de valeur) effectués pour ou au nom de Advita Ortho, ou à partir de fonds fournis par la société.

Pourquoi c'est important: ces inspections sont importantes car elles permettent de s'assurer que les entreprises opèrent de manière légale et éthique et qu'elles respectent les réglementations gouvernementales et les normes du secteur.

FORMATION



Les Tiers doivent former leurs employés à prendre des décisions éthiques dans le respect des lois, des règlements et des exigences contractuelles. Advita Ortho a également le droit de fournir une formation en matière de conformité.

Pourquoi c'est important: la formation est essentielle pour garantir que notre Tiers soit au fait des normes et des valeurs d'Advita Ortho.



COMMENT SIGNALER

- Comment signaler



COMMENT SIGNALER

Les Tiers sont tous responsables de la compréhension et du respect du présent Code de conduite professionnelle des Tiers.

Les Tiers mettent en œuvre des programmes, des politiques et des procédures appropriés pour garantir le respect des normes et des obligations énoncées dans le présent Code, y compris la désignation d'un ou de plusieurs membres de leur personnel d'encadrement chargés de contrôler le respect du présent Code de conduite professionnelle des Tiers.

Il est attendu des Tiers qu'ils prennent rapidement des mesures correctives pour remédier à toute déficience identifiée en ce qui concerne le respect du présent Code de conduite professionnelle des Tiers.

Les Tiers sont tenus de signaler toute violation du présent Code de conduite professionnelle des Tiers. S'il s'avère qu'un Tiers a enfreint le présent Code, Advita Ortho prendra toutes les mesures appropriées pour remédier à l'infraction. Advita Ortho se réserve le droit de mettre fin à ses relations avec un Tiers en cas de non-respect du présent Code de conduite professionnelle des Tiers.

COMMENT SIGNALER

Pour les questions liées à Advita Ortho et au présent Code, il existe différents moyens de demander des conseils ou de soulever des questions d'ordre éthique. Vous pouvez :

- S'adresser au département juridique ou au département de conformité de Advita Ortho.
- Envoyez un email à complianceofficer@exac.com.
- Utilisez le système de signalement d'Advita Ortho. Avec cette option, vous pouvez également choisir de signaler directement ou de rester anonyme. Notre système de signalement est approuvé pour soutenir les lois applicables en matière de dénonciation dans les pays où nous exerçons nos activités. Votre signalement sera pris en compte et suivi de manière discrète et rapide.



- Visitez notre page web Advita Ortho système de signalement.
- Appelez l'un des numéros de téléphone indiqué pour signaler votre problème.
- Envoyer un rapport écrit via le système de signalement. Vous pouvez également enregistrer un message vocal à joindre au signalement. Votre voix sera automatiquement déformée et méconnaissable.

5 novembre 2025

©2025 Advita Ortho, LLC.